

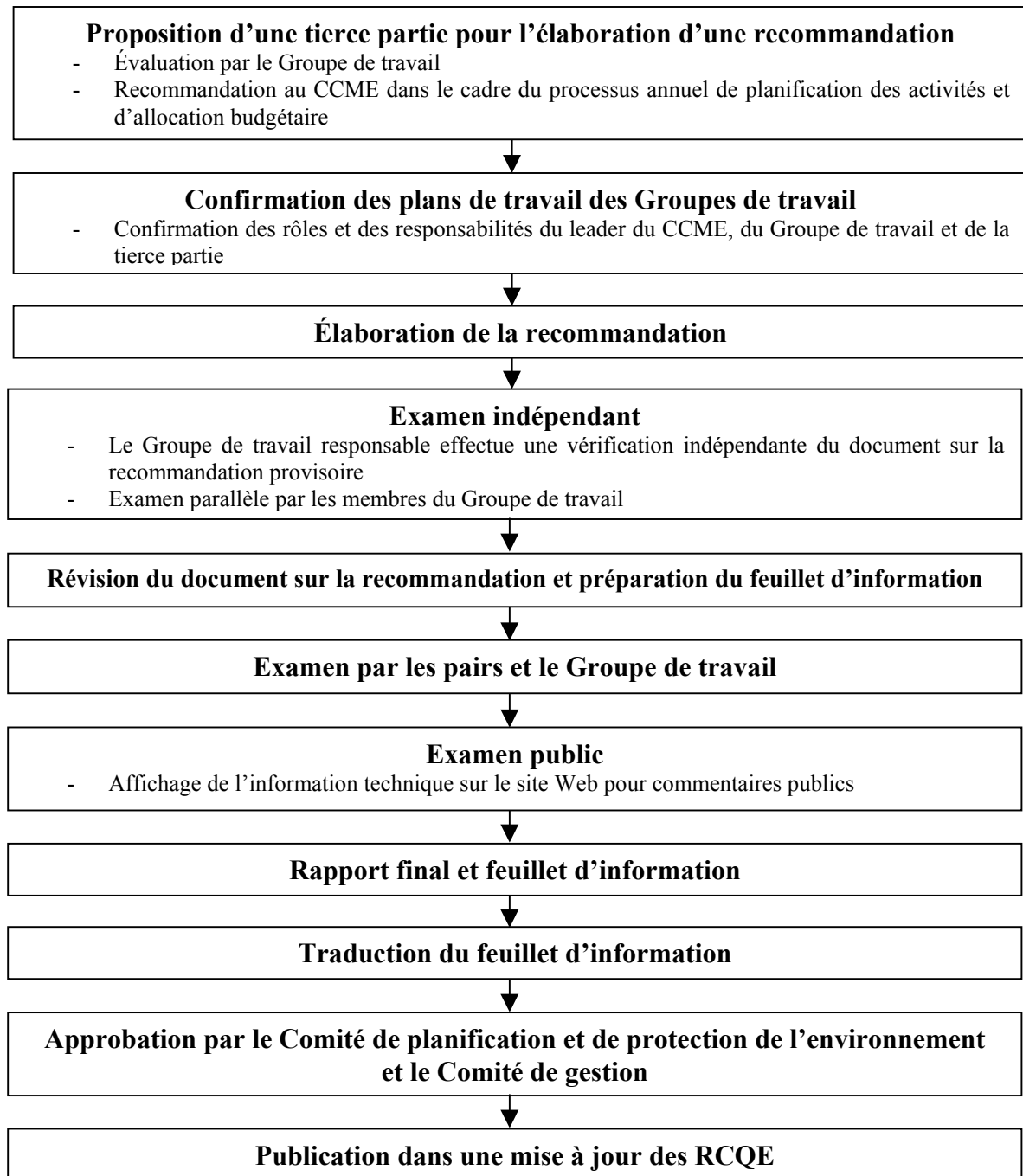
PROCESSUS D'ÉLABORATION DES RECOMMANDATIONS PROPOSÉES PAR UN TIERS

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement a un processus bien établi pour définir les priorités ainsi que pour élaborer et approuver les recommandations pour la qualité des eaux et du sol. La production de ces recommandations fondées sur la science exige des ressources considérables de la part du CCME et des gouvernements. Les nouvelles recommandations et la révision des recommandations existantes continuent d'être très en demande chez les gouvernements pour soutenir les activités de réglementation et de gestion.

L'industrie, le monde universitaire et diverses organisations se montrent de plus en plus intéressés et déterminés à contribuer à la préparation des recommandations, selon les procédures et les protocoles du CCME. Leur intérêt vient du fait qu'ils aimeraient s'attaquer à certaines questions préoccupantes ou d'intérêt d'une manière qui permettrait à tous les gouvernements de comprendre et de gérer la question en cause suivant les besoins. Ils voudraient entreprendre l'élaboration technique de recommandations, les soumettre aux Groupes de travail sur les recommandations du CCME pour examen et les faire ensuite approuver à titre de recommandations du CCME.

En examinant cette proposition, le CCME a fait remarquer que le travail de tierces parties avait des chances d'augmenter sa capacité à élaborer des recommandations. Par contre, comme ces travaux exigeront un investissement de ressources de la part du CCME et des gouvernements, les recommandations élaborées par des tiers doivent respecter les priorités et les normes du CCME.

Le CCME a mis au point le processus ci-après pour l'examen, la gestion et l'approbation des recommandations proposées par des tiers. Les Groupes de travail sur les recommandations pour la qualité des eaux et du sol devront exercer un contrôle préalable pour s'assurer que ces recommandations respectent les normes élevées fixées par les recommandations pour la qualité de l'environnement du CCME et qu'elles reflètent les priorités globales du CCME. Le Groupe de travail peut décider de stopper l'élaboration de la recommandation proposée à n'importe quelle étape du processus, si elle ne répond pas aux critères et aux normes techniques des recommandations du CCME.



Critères d'évaluation

Pour évaluer la proposition d'une tierce partie, le groupe de travail tiendra compte des critères suivants :

- S'agit-il d'une question nationale ou susceptible de prendre une dimension nationale?
- Cette question a-t-elle un lien avec les priorités du CCME?
- Quelle est l'importance de ces travaux par rapport aux autres priorités du CCME?
- À quels critères scientifiques (c.-à-d. toxicité élevée, persistance, devenir, bioaccumulation) cette substance répond-elle?
- Y a-t-il suffisamment de données pour élaborer une recommandation?
- Quelles sont les conséquences de cette substance sur le plan de la politique générale?
- Les gouvernements du CCME ont-ils la capacité d'entreprendre ces travaux dans le cadre des plans de travail existants ou à venir?
- Y a-t-il des fonds dans le budget du CCME pour entreprendre ces travaux dans le cadre des plans de travail existants ou à venir?

Rôles et responsabilités

Leader

- Sert d'intermédiaire entre la tierce partie et le Groupe de travail.
- Voit à ce que la nomination soit accompagnée d'un bref rapport ou d'une brève note d'information décrivant les critères proposés.
- Conseille la tierce partie pendant l'élaboration de la recommandation.
- Effectue une évaluation préalable pour s'assurer que le projet de document est conforme au protocole du CCME, qu'il satisfait aux exigences minimales en matière de données et qu'il adopte la formule de présentation générale des documents de justification des recommandations.

Groupe de travail

- Évalue les nominations et sélectionne le leader.
- Effectue un examen indépendant de la version provisoire de la recommandation.
- Suit l'évolution de la version provisoire de la recommandation non sollicitée jusqu'à ce que la recommandation soit approuvée et prête à être publiée et présentée au CPPE pour approbation, en commençant par le processus d'examen indépendant.
- Examine le projet de recommandation et approuve le produit final.
- Prépare et finalise le feuillet d'information.

Tierce partie

- Recueille toute l'information nécessaire et élabore une recommandation selon les protocoles du CCME, prépare un projet de recommandation.
- Communique régulièrement avec le leader.
- Donne suite aux requêtes et/ou aux commentaires du leader et du Groupe de travail.
- Révise et finalise le document sur la recommandation/le rapport final.